



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de La Réunion

22 septembre 2022

Le 3^{ème} Conseil de Surveillance de l'année s'est tenu ce jeudi 22 septembre au siège du Grand Port Maritime, marqué par la première participation du nouveau préfet de La Réunion, Jérôme Filippini et par celle des représentants de la CCI Réunion désignés suite à la récente élection : le Président Jean-Pierrick Robert et les élus consulaires, Johnny Grindu et Bernard Robert.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des chiffres actualisés du trafic portuaire. **Fin août 2022, le trafic global s'élève à 3,7 millions de tonnes**, en recul de 9% par rapport à la même période en 2021, qui avait été une année record avec la barre des 6 millions de tonnes dépassée. Le contexte actuel, marqué par la crise sanitaire qui désorganise le transport maritime et la guerre en Ukraine qui ajoute aux tensions préexistantes sur les matières premières, explique cette baisse d'activité par rapport à 2021, baisse amplifiée par le passage de deux cyclones au premier trimestre.

Près de **243 000 conteneurs** équivalent vingt pieds (EVP) ont néanmoins transité par Port Réunion. L'importation se maintient (+1% en EVP par rapport à 2021, année record). La baisse est donc essentiellement liée au trafic de transbordement (-25% en EVP par rapport à 2021). Elle s'explique par la situation exceptionnelle du 1^{er} semestre avec la saturation des terre-pleins, le linéaire de quai impacté par la déconstruction des 2 anciens portiques et de ce fait, uniquement 4 portiques opérationnels.

La mise en service des nouveaux portiques P8 et P9 effective depuis ce mois de septembre permettra de traiter efficacement le pic d'activité de fin d'année. Cette capacité nouvelle de manutention devrait aboutir à un trafic fin 2022 conforme aux prévisions.

Les membres du Conseil de Surveillance ainsi que le Président du Conseil de Développement, représentant des manutentionnaires, ont tenu à saluer les efforts consentis par les compagnies maritimes en matière **d'évacuation des conteneurs vides**, permettant ainsi de libérer les terre-pleins en vue de la haute saison. Le nombre de conteneurs vides présents sur le port est actuellement descendu à environ 2 300 EVP, alors qu'on en comptabilisait en moyenne près de 8 000 au second trimestre, ce qui avait pénalisé de nombreux acteurs de la chaîne logistique. Le Grand Port Maritime sera vigilant à ce que cet effort soit maintenu.

L'approbation de la politique tarifaire 2023 est un des dossiers majeurs inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil. Le Grand Port Maritime n'a pas réévalué en 2022 ses tarifs au-delà de ce qui avait été acté fin 2021, c'est-à-dire 1%.

Cependant, compte tenu des perspectives de reprise économique pour 2023, altérées vu le contexte international, et de l'évolution de l'indice des prix, le port propose d'opter pour une augmentation mesurée de ses tarifs en 2023, fixée à 2,3% sauf exceptions, afin de ne pas contribuer à une inflation supplémentaire à la Réunion. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

S'agissant **des projets d'investissement**, le Conseil s'est exprimé favorablement sur l'opération **d'acquisition d'un dock flottant**, permettant de compléter l'offre de réparation navale à La Réunion et la rendre plus compétitive à l'échelle l'océan Indien, sans compter les enjeux en matière de création d'emploi et de montée en compétences des salariés de ce secteur. L'opération, y compris la rénovation des Ateliers de l'océan s'élève désormais à 18 millions d'euros.

Après la déconstruction des portiques P2 et P3, il ne reste qu'un seul portique d'ancienne génération au port, le P4, mis en service en 2008 ; il permet d'opérer des navires de plus petites tailles et complète ainsi l'offre de services aux compagnies maritimes. Des **travaux de modernisation du portique P4** sont nécessaires pour le maintenir en condition opérationnelle ; ils constituent un investissement supplémentaire de l'ordre de 3,8 millions d'euros pour le port, validé par le Conseil.

La dernière opération soumise à délibération du Conseil est **l'acquisition d'une grue de dragage**. Le port a l'obligation d'assurer l'entretien des accès maritimes ainsi que celui des ouvrages de protection à la mer et dispose pour cela de deux grues dont la plus ancienne date de 1988. Son remplacement par une grue plus moderne est évalué à 2,6 millions d'euros.

Par ailleurs, en tant qu'acteur public, le Grand Port Maritime contribue à la politique de **sobriété énergétique** mise en œuvre par l'Etat. Des audits ont permis d'évaluer le potentiel d'économies d'énergie réalisable par le port à 40% de sa consommation totale. Un état des actions déclinées par le port en matière de **maitrise de la demande en énergie**, de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, de **développement des énergies renouvelables**, ou encore le déploiement d'un **plan de mobilité employeur** et d'un **Plan d'aménagement et de développement durable**, a été présenté au Conseil.

Enfin, le port a annoncé lors de ce Conseil, la préparation d'une **Semaine Maritime** en septembre 2023, évènement qui marquera les 10 ans du Grand Port Maritime de La Réunion et qui comportera à la fois un volet international et un volet local.

Contact presse :

Géraldine PALAMA - Communication & Relations publiques
Tél : 06 93 88 98 46 - geraldine.palama@reunion.port.fr

